

**RETENUE DE LA GANGUISE**  
**CONVENTION DE SOUS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**AVENANT**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**, sise 40, avenue du 8 mai 1945, BP 1161, 11491 CASTELNAUDARY, représentée par son Président Philippe GREFFIER, et agissant en vertu de la délibération n°2021..... en date du 9 décembre 2021 dénommée ci-après « la CCCLA ».

D'une part,

ET

**Le** ..... représenté par son Président ..... dénommé ci-après « ..... ».

D'autre part,

**IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT**

Par convention en date du 4 mars 2018, la CCCLA et le ..... ont établi une convention de sous-occupation du domaine public ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation du domaine public affecté par BRL à la CCCLA en vue de la pratique des activités *nautiques/ pêche/ chasse (selon le sous-occupant)* sur le plan d'eau de La Ganguise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Un avenant n°1 à prolonger la convention de sous-occupation du domaine public entre la CCCLA et le ..... du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021.

Un avenant n°2 à prolonger la convention de sous-occupation du domaine public entre la CCCLA et le ..... du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021.

### **A- OBJET DU PRESENT AVENANT**

La convention d'occupation temporaire pour la pratique d'activités nautiques, pêche et chasse définissant les conditions d'utilisation du domaine public affecté par BRL à la CCCLA, fixée initialement pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, a fait l'objet de deux avenants prolongeant cette convention, dans les conditions actuelles, dans un premier temps jusqu'au 31 juin 2021 puis dans un second temps jusqu'au 31 décembre 2021.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention de sous-occupation du domaine public entre la CCCLA et le ..... du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.

### **B- AUTRES ARTICLES**

Aucune modification n'est apportée aux autres articles.

Fait à Castelnaudary, le

*Le Président de la CCCLA,* .....

Philippe GREFFIER .....